

pose est de 3 fr. 45. A 30 fr. 17, le droit existant est de 4 fr. 58 ; le droit que je propose est de 2 fr. 15. Par conséquent, il est impossible de nier, en comparant le droit que je propose à celui qui existe à présent, qu'il atténuerait dans une proportion très considérable la protection que le droit actuel accorde au cultivateur indigène."

La discussion fut très courte ce soir-là, les membres préférant examiner la proposition et se réserver pour le débat régulier qui devait avoir lieu quelques jours plus tard. Aussitôt que les détails de la mesure de sir Robert Peel furent connus, des meetings eurent lieu dans toutes les villes importantes du royaume. La proposition du gouvernement y fut absolument condamnée et le "retrait absolu" énergiquement réclamé. Quant aux propriétaires, ils auraient sans doute préféré qu'il n'y eût aucun changement dans le vieux système, mais ils acceptèrent à contre-cœur le changement proposé, qui ne dérangeait que faiblement leur monopole.

Les consommateurs de grains, cependant, virent très clairement que la concession présentée avec ostentation par sir Robert Peel était nulle en réalité et qu'on voulait leur faire lâcher la proie pour l'ombre. Il est vrai que la substitution du droit de 8 fr. 62 à celui de 15 fr. 82 lorsque le prix du blé est de 21 fr. 55 sonnait à l'oreille et faisait bien à la vue ; mais elle perdait toute valeur si on la soumettait à l'analyse. Un droit de 8 fr. 62 était tout aussi prohibitif qu'un droit de 15 fr. 80. Que sir Robert Peel abaissât le droit à 9 fr. 62 ou l'élevât à 21 fr. 55, cela ne faisait rien à l'affaire : à aucun de ces prix le froment étranger n'entrerait. Comme quelqu'un le fit observer, un homme peut se noyer dans dix pieds d'eau aussi bien que dans vingt, et son sort ne serait pas pire s'il en avait cinquante pieds sur la tête. Les mêmes raisons qui poussèrent les intérêts terriens à se rallier aux mesures ministérielles engageront les libres échangistes à leur faire une opposition énergique et sans transaction.

Le débat ajourné eut lieu le 14 février. Lord John Russell proposa cet amendement : "La Chambre, considérant les maux causés par les lois céréales existantes et spécialement par les fluctuations de l'échelle graduée ou mobile, n'est pas disposée à adopter la mesure du gouvernement de Sa Majesté, mesure fondée sur les mêmes principes et qui sera probablement suivie des mêmes résultats." Son discours fut très remarquable, et sa motion fut chaudement soutenue par plusieurs membres, notamment par M. Roebuck et lord Palmerston.

Après un débat qui dura quatre séances, l'amendement de lord John Russell fut rejeté par une majorité de 123 voix. Sans perdre courage, M. Villiers présenta le vendredi suivant son amendement pour l'abolition totale de tous les droits sur les céréales. Cela provoqua un nouveau débat intéressant, qui occupa cinq soirées et fut marqué par plusieurs discours importants. Aucun ne fut plus instructif que celui de M. Macaulay, plus tard lord Macaulay. Répondant à cet argument que l'Angleterre ne doit "qu'accidentellement" dépendre des autres pays pour ses approvisionnements de vivres, il dit "qu'il préférerait la dépendance constante à la dépen-

J. A. PLAMONDON

FARINE, GRAINS

ET PROVISIONS

... En Gros ...

Coin des rues

Dalhousie, St-Andre & Avenue Bell

Téléphone 1108.

QUEBEC.

A vendre : Choix considérable de farines et grus pour engrais.

VERRET, STEWART & Co.

Quebec et
Montreal

REPRÉSENTANT L'UNION SAULNIÈRE D'ANGLETERRE
(The Salt Union of England)

Reçu régulièrement par vaisseaux et livrable à flot, à bord des chars ou en magasin.

Gros Sel ordinaire

Sel Fin De qualité Supérieure

POUR le FROMAGE et le BEURRE

A vendre au plus BAS PRIX DU MARCHÉ
QUAI DES INDES, QUEBEC.

Fondé en 1876

Téléphone 2224

CHS. VEZINA

- PLOMBIER -
FERBLANTIER, GAZIER ET
- FUMISTE -

Spécialité pour le posage
d'Appareils de Chauffage

A Air chaud, A la vapeur, A eau chaude

Et particulièrement pour Eglises, Presbytères et Communautés

Appareils de Plomberie les plus modernes et hygiéniques

Installation de Sonnettes Electriques
et Mécaniques

Ateliers : 124 Rue du Roi

117, 119 ET 121 RUE DU PONT, ST-ROCH, QUEBEC.

Au Commerce

Gardez le Tabac



PAPINEAU

MANUFACTURE PAR

Eagle

Tobacco Works

QUEBEC.